

Nouvelles pratiques sociales



Jeunes noirs sous protection : une prise en charge communautaire

Linda Davies et Eric Shragge

Volume 5, numéro 2, automne 1992

Relations interethniques et pratiques sociales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301177ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301177ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Davies, L. & Shragge, E. (1992). Jeunes noirs sous protection : une prise en charge communautaire. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(2), 85–99. <https://doi.org/10.7202/301177ar>

Résumé de l'article

Cet article porte sur un projet communautaire de protection de la jeunesse mis sur pied par le Conseil de la communauté noire du Québec en 1988. Il s'agit d'un projet pilote qui s'adresse directement aux familles noires anglophones de Montréal pour répondre de façon concrète aux conséquences du racisme sur la vie familiale des Noirs. L'article brosse le tableau de l'immigration noire au Canada ainsi que des problèmes sociaux qui en ont résulté et fournit une description des services offerts dans le cadre de ce projet - le Black Family Support Project. L'article se termine par une discussion sur le rapport entre ce projet communautaire et la lutte plus globale contre le racisme.



Jeunes noirs sous protection : une prise en charge communautaire

*Linda DAVIES et Eric SHRAGGE
École de service social
Université McGill*

Cet article porte sur un projet communautaire de protection de la jeunesse mis sur pied par le Conseil de la communauté noire du Québec en 1988. Il s'agit d'un projet pilote qui s'adresse directement aux familles noires anglophones de Montréal pour répondre de façon concrète aux conséquences du racisme sur la vie familiale des Noirs. L'article brosse le tableau de l'immigration noire au Canada ainsi que des problèmes sociaux qui en ont résulté et fournit une description des services offerts dans le cadre de ce projet – le *Black Family Support Project*. L'article se termine par une discussion sur le rapport entre ce projet communautaire et la lutte plus globale contre le racisme.

INTRODUCTION

Dans cet article, nous examinons un projet communautaire de protection de la jeunesse mis sur pied par le Conseil de la communauté noire du Québec en 1988. Il s'agit d'un projet pilote qui s'adresse directement aux familles noires anglophones de Montréal pour répondre de façon concrète aux conséquences du racisme sur la vie familiale des Noirs, tant sous sa forme historique qu'actuelle. Le projet examine ces conséquences sous deux plans. Tout d'abord sous le plan de leur expression au sein de chaque famille, puis sous le plan du processus de prise en charge communautaire effectuée par la communauté noire anglophone dans son ensemble.

Le Black Family Support Project (BFSP) a pour objectif de réduire le nombre de jeunes Noirs aux prises avec le système de protection de la jeunesse et de fournir des services sociaux différents à ce groupe de personnes ainsi qu'aux autres membres de la communauté. La prestation de services sociaux est néanmoins une question politique difficile en soi à cause de la tension qui existe entre l'autonomie du projet et les restrictions qui lui sont imposées par les organismes subventionnaires extérieurs (Davies, Mastronardi et Shragge, 1991). Le projet a été lancé par le Centre de services sociaux Ville-Marie et continue de fonctionner en collaboration avec ce dernier. La plupart des cas sont statutaires et le Service de protection de la jeunesse de Ville-Marie doit procéder à l'examen des dossiers. Les clients ne sont pas des volontaires mais préfèrent néanmoins le BFSP aux services offerts par Ville-Marie. L'intervention des travailleurs sociaux du projet est sujette à l'examen de la DPJ, ce qui limite leur créativité et leur autonomie. Ce partenariat, dans le cadre de services de protection de la jeunesse à l'échelle communautaire, présente toutefois un certain nombre d'avantages pour Ville-Marie, le Conseil de la communauté noire du Québec (CCNQ) et ses clients. Pour Ville-Marie, la collaboration avec le CCNQ détourne, dans une certaine mesure, les accusations de racisme portées contre lui en raison de la grande proportion d'enfants noirs que le Centre place en dehors de leur cadre familial. Ce projet permet également de traiter de nombreux cas en souffrance. Pour le CCNQ, le partenariat avec le Centre de services sociaux Ville-Marie lui a permis de lancer le projet et de le légitimer aux yeux du Conseil régional qui est chargé de le subventionner. Pour les clients, le BFSP est un service implanté dans leur périmètre qui est par conséquent plus accessible et moins menaçant que le Centre de services sociaux Ville-Marie. Puisque le personnel se compose de travailleurs sociaux noirs, cela permet une approche culturellement sensible aux besoins des clients. À mesure que le BFSP s'est fait connaître au sein de la communauté, on a d'ailleurs observé un afflux de clients que la *Loi sur la protection de la jeunesse* ne concernait pas nécessairement et qui souhaitaient se prévaloir de leur propre chef des services

offerts dans le cadre du projet. Ce phénomène a accru l'autonomie du projet par rapport à Ville-Marie, lui permettant d'être moins dépendant des cas qui lui étaient confiés, les nouveaux clients n'ayant rien à voir avec le Centre de services sociaux Ville-Marie. Si ce phénomène a permis au BFSP d'acquérir une plus grande indépendance pour ce qui est de la clientèle, il a néanmoins quelque peu déstabilisé les modalités de subventionnement, lesquelles dépendent de son partenariat avec Ville-Marie et des cas liés à la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Le partenariat cultivé par le CCNQ a servi de point de départ utile. La présence de services sociaux communautaires différents est désormais bien établie au sein de la communauté noire. Le CCNQ s'est engagé à multiplier ses services et à lier leur prestation à une prise en charge communautaire pour combattre le racisme, ce qui constitue d'ailleurs son principal objectif.

Dans les pages qui vont suivre, nous brosserons brièvement le tableau de l'immigration noire au Canada et des problèmes sociaux qui en ont découlé, puis nous décrirons certains aspects des services offerts dans le cadre du BFSP. Enfin, nous ferons une analyse des liens qui existent entre ce projet communautaire et la lutte plus globale contre le racisme.

RACISME ET IMMIGRATION NOIRE AU CANADA

La question que nous voulons poser pour commencer est la suivante : quel rapport existe-t-il entre la surreprésentation des jeunes Noirs dans le système des services sociaux et les caractéristiques historiques de l'immigration noire au Canada ? En d'autres termes, nous postulons que la surreprésentation des jeunes Noirs dans le système des services sociaux constitue un symptôme d'inégalité structurelle à long terme fondée sur le racisme.

Bolaria et Li (1985) prétendent que le racisme est une catégorie historiquement bien définie qui trouve son origine dans les conditions matérielles dans lesquelles les groupes dominants ont un intérêt direct, à savoir l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources. Cela suppose que le groupe dominant a le pouvoir d'opprimer et que le groupe dominé n'a pas les ressources pour résister à l'oppression. Le lien entre ces deux groupes est défini par ces rapports inégaux, lesquels prennent naissance dans la sphère économique. Les idéologies racistes, particulièrement la justification de la position du groupe minoritaire, sont par conséquent enracinées dans le processus de production matérielle et sont étayées par les institutions sociales parmi lesquelles figurent celles chargées du respect de la loi et de la prestation des services sociaux. Les idéologies et pratiques racistes sont le fruit de ce contact historique initial qui définit le contexte et le contenu des relations raciales.

Même si cette analyse porte plus particulièrement sur le volet social du racisme, il est essentiel cependant de souligner au moins deux de ses limites. Premièrement, la question de la différence des sexes en est absente. Ng (1989) indique que le processus de production ne peut être séparé du processus de reproduction en précisant que « [...] les relations entre les sexes sont essentielles et fondamentales à tout débat sur la main-d'œuvre dans une société donnée [...] la différence des sexes étant le moyen fondamental d'organisation des activités productives et reproductives » (Ng, 1989 : 14). L'évolution de la formation des groupes ethniques et des relations entre les sexes est parallèle à celle du capitalisme au Canada, particulièrement à travers l'histoire de la colonisation et des politiques d'immigration dont les modifications visaient à répondre aux impératifs de la construction de la nation. Par ailleurs, les femmes du tiers monde étaient traitées de manière tout à fait particulière dans le cadre de ce processus, la majorité d'entre elles faisant leur entrée au Canada à titre de domestiques munies d'un permis de travail temporaire ou d'immigrantes « de la catégorie de la famille » qui dépendaient d'un chef de famille ou d'un parrain (Ng, 1989). Le rôle spécifique des femmes dans le débat sur le racisme mérite d'être pris en compte, notamment en raison des tendances récentes affichées par l'immigration noire au Canada. La question des sexes est également essentielle à tout débat sur la protection de la jeunesse étant donné que les rapports que les travailleurs sociaux entretiennent avec les familles se résument très souvent à des contacts avec les mères.

La deuxième question que nous voulons poser est celle du déterminisme économique et social. Nous acceptons les liens entre les relations raciales et l'évolution des sociétés capitalistes ; cependant, la lutte pour les droits collectifs contre la discrimination (droits de l'homme) cadre difficilement avec un modèle qui commence et se termine avec la sphère économique. L'histoire a démontré que les luttes antiracistes transcendaient le lieu de travail. Par conséquent, même s'il est possible d'attribuer les origines du racisme à un contact économique spécifique sur le plan historique, d'autres aspects ont joué un rôle important dans la résistance au racisme.

Les premiers immigrants noirs au Canada (avant 1800) étaient essentiellement des esclaves ou des domestiques sous contrat non résiliable (Bolaria et Li, 1985 ; Williams, 1989). Même si l'esclavage n'a jamais été très répandu au Canada, l'idéologie raciste qui l'étayait a néanmoins permis de reléguer les Noirs du Canada aux couches les plus basses du marché du travail. Au début des années 1800, parallèlement à une nouvelle vague d'immigration, les Noirs ont été confrontés au chômage, au racisme et à la ségrégation notamment dans les écoles et les églises. Pendant la guerre civile aux États-Unis, un grand nombre d'anciens esclaves sont venus s'installer au Canada, mais la plupart d'entre eux sont retournés aux États-Unis après

l'abolition de l'esclavage. Entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale, l'immigration au Canada a été pratiquement interrompue même si quelques Noirs ont immigré dans les Maritimes pour travailler dans les mines, sur les chemins de fer ou comme domestiques.

Simmons et Turner (1990 : 4) définissent l'immigration caraïbe comme une « migration familiale conduite par les femmes ». Selon eux, le phénomène à l'origine de cette migration est le fruit de la détérioration économique des îles, particulièrement dans les années 70 et 80. Jusqu'à la moitié des années 50, le nombre d'immigrants en provenance des Caraïbes était minime (Hampton, 1991 ; Bolaria et Li, 1985). Entre 1961 et 1981, il a connu une croissance rapide pour atteindre près de 150 000 personnes et, en 1990, on comptait près de 200 000 immigrants (Hampton, 1991). La plupart de ces nouveaux immigrants sont très scolarisés et spécialisés, mais ils font face à beaucoup de discrimination sur le marché du travail. L'attitude des Canadiens face aux Noirs des Caraïbes se reflète dans les deux types d'emplois qui leur sont offerts : travailleur agricole et domestique. Ces deux types d'emplois leur permettaient de venir s'établir au Canada de façon temporaire seulement et les assujettissaient à une dépendance étroite à leur employeur (Bolaria et Li, 1985 ; Hampton, 1991 ; Williams, 1989). La situation des domestiques sera étudiée de plus près, car pour un grand nombre d'immigrants ce type d'emploi constituait leur premier contact avec le Canada et revêt beaucoup d'importance relativement aux problèmes auxquels font face aujourd'hui les femmes noires et leurs enfants dans le Canada d'aujourd'hui, notamment les familles touchées par la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Le travail domestique est généralement le type d'emploi que refusent les Blancs alors que les Canadiens blancs vivant en dehors du Canada dans des circonstances économiques difficiles acceptent d'accomplir ce type de travail de façon temporaire seulement. Dans le but de satisfaire cette demande, le gouvernement canadien a instauré un programme en 1955, lequel visait à recruter des femmes « jeunes, de bon caractère et célibataires » (Bolaria et Li, 1985 : 178). Ces femmes bénéficiaient du statut d'immigrant reçu, mais ne pouvaient travailler pour leur employeur que pendant un an. Pendant les premières années, ces immigrantes étaient souvent enseignantes, secrétaires ou exerçaient des professions connexes et la plupart d'entre elles se sont prévaluées de ce programme, car il constituait la seule voie d'accès au Canada, compte tenu des pratiques d'immigration en vigueur à l'époque. Le faible nombre d'ouvertures et les critères inhérents au permis de séjour au Canada plaçaient ces travailleuses dans des situations très précaires. Alors qu'elles étaient en quête d'une vie meilleure, la plupart d'entre elles se sont retrouvées assujetties à un employeur ou victimes des aléas de la médiocrité salariale et de l'instabilité professionnelle.

CONSÉQUENCES SUR LA VIE FAMILIALE DES NOIRS

Ces caractéristiques ont exercé une influence importante sur les familles noires du Canada. Dès leur arrivée au Canada, les femmes noires font en effet l'objet d'une pression considérable. En dépit de leur participation marquée sur le marché du travail, le type d'emplois qui leur sont offerts se limite aux emplois traditionnellement réservés aux femmes (Simmons et Turner, 1990 ; Williams, 1989 ; Hampton, 1991). Les familles caraïbes du Canada dépendent très souvent du revenu d'une seule femme et sont victimes de la pauvreté car, à l'instar de leurs homologues canadiennes, les femmes sont victimes de discrimination sexuelle sur le marché du travail. Les difficultés économiques actuelles et la suppression à grande échelle de postes dans les industries qui employaient traditionnellement des Noirs, comme le chemin de fer, ont frappé la communauté noire de plein fouet. Les perspectives professionnelles sont inexistantes, tout particulièrement pour les jeunes qui font leur entrée sur le marché du travail, ce qui conduit à une marginalisation tant économique que sociale. Lorsque les femmes ont quitté leurs îles, elles ont confié de très jeunes enfants à certains membres de leurs familles. Les difficultés que ces femmes ont dû surmonter en tant que domestiques et la médiocrité de leur salaire ont compromis pendant longtemps les possibilités de réunification familiale. Par conséquent, de nombreux enfants noirs se sont trouvés confrontés à des problèmes très graves, lorsqu'ils ont finalement pu immigrer au Canada pour y retrouver leur mère. Il peut s'agir, par exemple, d'une nouvelle famille car leur mère vit avec un nouveau conjoint et/ou d'autres enfants, d'un nouveau système scolaire – souvent dans une autre langue - dans lequel ils doivent s'intégrer au début de l'adolescence, et enfin d'une nouvelle culture.

Simmons et Turner (1990 : 18) ont décrit l'expérience d'un petit échantillon de familles canadiennes anglophones originaires des Caraïbes et vivant à Montréal, qui avaient cherché à obtenir des services de counseling. Leur expérience met en lumière les problèmes auxquels de nombreuses familles se trouvent confrontées et parmi lesquels figurent les conséquences négatives de la récession économique sur leur vie comme le chômage, la perte de leurs économies et de leur confiance en soi ; le racisme prévalant, particulièrement pour obtenir des logements et des emplois ; les séparations familiales prolongées ; les nouveaux rôles sexuels qui donnent lieu à des conflits familiaux ; l'impossibilité, notamment pour les jeunes gens, de réussir quelque chose.

Le CCNQ a tenté de jouer un rôle avant-gardiste dans l'élaboration de services sociaux permettant de régler les problèmes des membres de sa communauté mais les subventions et les ressources étant insuffisantes, il vient tout juste de s'atteler à la tâche. Dernièrement, la tension a monté du fait de la répression policière contre les jeunes Noirs et des frictions entre francophones

et Noirs, ce qui a fait connaître le problème aux médias. Les problèmes paraissent considérables, compte tenu de l'arrivée relativement récente à Montréal de nombreux immigrants des Caraïbes, du racisme structurel inhérent au processus d'immigration relativement aux domestiques et aux travailleurs sous-payés, de l'importance du chômage et de l'absence de soutien pour les organismes communautaires noirs. Passons à présent à l'examen des interventions et des méthodes que le BFSP du CCNQ a mises en place en vue de résoudre ces problèmes.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DU QUÉBEC - BLACK FAMILY SUPPORT PROJECT

Le CCNQ, en collaboration avec le principal centre de services sociaux anglophone, le Centre de services sociaux Ville-Marie, s'est associé en 1988 au Conseil régional de la santé et des services sociaux, dans le but de mettre sur pied un programme de soutien familial pour la communauté noire anglophone de Montréal.

Le Black Family Support Project (Projet de soutien familial, BFSP) doit son origine au fait qu'une grande proportion de jeunes Noirs sont touchés par le service de protection de la jeunesse du Centre de services sociaux Ville-Marie. Alors que les Noirs constituent environ 8 % de la population de Montréal, 40 % des jeunes du bassin de population relevant du Centre de services sociaux Ville-Marie sont Noirs et plus de la moitié d'entre eux sont placés dans des centres d'accueil (CCNQ, 1990 : 2). Comme nous l'avons indiqué précédemment, cette situation est la manifestation d'une crise profonde au sein de la communauté noire au chapitre de la vie familiale, particulièrement en ce qui concerne les difficultés d'adaptation des nouveaux arrivants dans leur pays d'accueil. En l'absence d'un système d'intégration et de soutien communautaire, le premier contact qu'établissent de nombreuses familles avec les services sociaux se fait par le biais du système de protection de la jeunesse.

Le CCNQ prétend que les organismes gouvernementaux ne sont pas en mesure de répondre convenablement aux caractéristiques culturelles spécifiques et à l'histoire de la communauté noire, notamment en ce qui a trait à l'immigration, au système de valeurs et à la dynamique familiale. En 1988, le CCNQ a négocié un projet communautaire pilote qui lui a permis de s'occuper des cas référés par le Centre de services sociaux Ville-Marie et de travailler avec les familles noires concernées au sein même de la communauté. Le Conseil régional de la santé et des services sociaux a fourni un financement limité à ce programme. En plus de créer un projet de soutien

familial, le CCNQ a mis en œuvre d'autres stratégies et tactiques en vue de résoudre ces problèmes. Parmi celles-ci, figurent l'organisation de réunions d'associations de la communauté noire dans le but de parler de ces problèmes et d'obtenir une participation locale en vue de les régler ainsi que le recours à une campagne médiatique pour sensibiliser la population au problème du traitement des jeunes Noirs au sein des services sociaux. Ces deux opérations relèvent d'une campagne plus vaste visant à remplacer les services sociaux et à légitimer le BFSP, tout en obtenant les subventions nécessaires à son existence.

La description des activités organisées dans le cadre du projet qui fait suite dans ces pages procède de différentes sources : notamment, la participation des auteurs au Comité de liaison CCNQ-École de service social de McGill, des contacts avec les étudiants de service social en stage dans le cadre du Projet, des documents écrits du CCNQ et des entrevues que les auteurs ont menées avec le personnel du BFSP en octobre 1991.

OBJECTIFS DU BLACK FAMILY SUPPORT PROJECT

Les objectifs du projet sont les suivants :

1. Offrir un service communautaire capable de répondre aux besoins des familles noires et d'intervenir avant que leurs enfants soient placés en dehors du cadre familial.
2. Faire participer la communauté noire, particulièrement les organismes membres du CCNQ dans plusieurs quartiers, à des audiences publiques sur la protection de la jeunesse et à l'élaboration de services locaux pouvant répondre aux besoins des familles noires.
3. S'assurer la participation active de la communauté noire, en collaboration avec le réseau de services sociaux, dans le but de défendre la communauté noire, de former et de sensibiliser des travailleurs sociaux aux besoins et aux problèmes des familles noires.
4. Créer, à plus long terme, un service communautaire permanent et un modèle de pratique qui réponde aux problèmes particuliers de la communauté noire et donne à cette dernière le pouvoir de répondre aux besoins de ses membres par le biais d'un contrôle plus étroit des ressources.

TYPES DE FAMILLES QUI FORMENT LA CLIENTÈLE DU BFSP ET DESCRIPTION DE LEURS PROBLÈMES

Le BFSP compte deux travailleurs sociaux et, à l'occasion, des étudiants en service social de l'Université McGill et des cégeps de Montréal. Les cas qui

leur sont confiés se rapportent tant à des jeunes touchés par le système de protection de la jeunesse qu'à des conflits entre parents et adolescents. Le problème le plus courant de ce groupe de clients est l'adaptation à différents stress culturels : désir de préserver sa propre culture, adaptation à leur nouvelle situation au Québec, adaptation à la culture nord-américaine. Entre 1988 et 1989, vingt-neuf clients ont bénéficié des services offerts dans le cadre de ce projet, la plupart étant des immigrants des Caraïbes. Parmi les difficultés auxquelles ces familles devaient faire face, mentionnons : 1) de longues séparations entre les parents et les enfants attribuables au processus d'immigration ; 2) une nouvelle existence dans une famille reconstituée au sein de laquelle l'un des parents s'était remarié avec une personne ayant déjà des enfants ; 3) des conflits entre parents et enfants exacerbés par des degrés différents d'acculturation des membres de la famille ; 4) des difficultés économiques importantes, notamment un pourcentage de chômage très élevé, les emplois disponibles étant mal rémunérés et irréguliers (57 % de ces familles bénéficiant des prestations de bien-être social) (CCNQ, mai 1990 : 25).

Sur les 29 familles dirigées vers le projet par le Centre de services sociaux Ville-Marie entre 1988 et 1989, 26 ont été en mesure de rester intactes ; en d'autres termes, elles ont évité le placement de leurs enfants. Toutes ont participé volontairement au projet du CCNQ. Dans ces cas, l'intervention novatrice du CCNQ et l'utilisation de groupes ont permis de réduire les conflits auxquels devaient faire face ces familles (CCNQ, mai 1990 : 19). Le succès considérable de la phase initiale du projet a été très encourageant. Pour l'heure, 40 familles y participent ; 25 sont des cas actifs parmi lesquels figurent 15 cas de protection de la jeunesse qui ont été référés par le Centre de services sociaux Ville-Marie et ont été pris en charge par le CCNQ, et 10 cas qui se sont adressés directement aux intervenants du projet et sont issus de la communauté noire (entrevue avec le personnel du CCNQ, 8 octobre 1991).

PRATIQUES NOVATRICES DU BLACK FAMILY SUPPORT PROJECT

Dans le cadre de ses interventions auprès des familles noires, le BFSP a mis au point avec succès une approche novatrice à l'écoute des origines culturelles de ses clients.

L'évaluation de la famille est entreprise par les travailleurs sociaux noirs qui connaissent les origines de leurs clients, leurs pratiques et leurs valeurs culturelles. Cette connaissance approfondie, fruit d'une expérience culturelle commune, donne des évaluations qui permettent de tracer un profil précis de la situation des clients. Les situations typiques décrites dans les

pages suivantes illustrent l'importance de la compréhension culturelle dans le cadre du processus d'évaluation. Tout d'abord, au sein de la communauté noire, tant au Québec que dans les Caraïbes, il n'est pas rare que les responsabilités inhérentes aux soins à prodiguer aux enfants soient partagées entre plusieurs membres de la famille. L'enfant peut vivre avec sa famille immédiate, avec ses grands-parents ou encore avec ses oncles et tantes, etc. Ces modalités sont souvent le résultat des différentes responsabilités professionnelles des parents ou de l'emplacement des écoles où sont inscrits les enfants. Le personnel du projet précise par exemple que le terme « baby-sitter » qui implique le transfert temporaire d'une responsabilité primaire, est une expression étrangère à la communauté caraïbe. De fait, dans les Caraïbes, les soins et l'éducation des enfants sont des responsabilités qui incombent à l'ensemble de la communauté plutôt qu'à la famille nucléaire. L'enseignant, par exemple, peut faire partie de ce réseau étendu et l'on attend de lui, tout particulièrement, qu'il discipline les enfants turbulents, même si les comportements indésirables ne se manifestent que dans leur foyer. Ces pratiques culturelles doivent leur origine à la petitesse géographique et à l'étroite imbrication des villages insulaires. Ainsi, le fait que des enfants ne vivent pas dans leur famille immédiate, mais plutôt dans un réseau familial étendu, n'est pas nécessairement le signe d'un problème ou d'une pathologie familiale, mais plutôt le fruit d'une pratique culturelle normale et acceptée en ce qui a trait à l'éducation des enfants.

De plus, les membres du personnel du BFSP connaissent précisément le type de problèmes auxquels doivent faire face les familles caraïbes lorsqu'elles quittent leur pays d'origine et doivent s'adapter à l'Amérique du Nord et au Québec en particulier. Les parents, à savoir la mère dans la plupart des cas, arrivent au Canada en premier, y trouvent du travail et économisent suffisamment d'argent pour pouvoir faire venir leurs enfants. En attendant de retrouver leurs parents, les enfants vivent avec leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille. Ces séparations prolongées, qui s'étendent parfois sur plusieurs années, entraînent souvent des difficultés lorsque la famille se réunit. Les membres du personnel du projet sont également capables d'évaluer les contextes culturels, aussi bien de l'enfant qui vient de quitter son île que des parents qui viennent tout juste de s'installer dans le pays hôte. Ils ont conscience des perceptions ou mauvaises représentations culturelles que les parents et les enfants peuvent avoir à ce chapitre. L'enfant peut, par exemple, se faire des illusions sur les possibilités en matière de consommation qu'offre le nouveau pays. Le personnel du projet peut également mesurer l'isolement et la douleur que peuvent occasionner la perte de son histoire, la séparation d'avec certains membres de la famille et des amis, peine qu'éprouvent les immigrants et qui se traduit par des difficultés à développer un sentiment d'appartenance au nouveau pays. Ce phénomène est exacerbé

au Québec en raison de la langue. En réponse à ces problèmes culturels spécifiques, le projet offre des services d'aide par le biais de séances individuelles et collectives. Les interventions peuvent revêtir plusieurs formes dont l'utilisation de génogrammes pour retracer la généalogie de la famille, lesquels sont utilisés dans un sens spécifique sur le plan culturel. De grandes réunions de famille doivent également être organisées pour construire ces génogrammes. Cela permet aux membres de la famille de retracer leur histoire culturelle et familiale et donne aux enfants l'occasion de développer une certaine estime de soi, tout en réconciliant les générations séparées par l'immigration. Les séances du groupe peuvent permettre de collectiviser les problèmes qu'éprouvent les familles individuelles. Des groupes de soutien permanents sont également offerts aux parents pour parler des problèmes qu'ils ont en commun et pour apprendre certaines techniques qui pourront les aider à surmonter leurs problèmes. Dans les Caraïbes, par exemple, la discipline verbale et physique très rude est acceptée alors qu'en Amérique du Nord, elle est officiellement désapprouvée. Il s'agit par conséquent d'un ajustement culturel que les familles caraïbes doivent impérativement faire. Les groupes de soutien familial comportent également un volet pédagogique qui permet aux participants d'apprendre à résoudre les conflits et d'acquérir de nouvelles techniques de communication.

Le projet du CCNQ comporte également un autre volet novateur que les membres du personnel apprécient énormément et qui consiste en une intervention collective auprès des familles. Plutôt que de confier chaque cas à un seul travailleur social, deux ou plusieurs membres du personnel participent en effet aux interventions avec différents membres de la famille à différents moments, selon les besoins. Cela évite le développement d'un sentiment de propriété des « cas » et permet des interventions plus intensives et créatives. Avant toute intervention, chaque cas est examiné par l'ensemble de l'équipe et les membres décident s'il convient ou non de s'en occuper. L'inconvénient de cette technique qui requiert la participation de plusieurs membres du personnel réside bien sûr dans les contraintes que cela impose sur le temps de travail ; cependant, le partage des responsabilités est positif tant pour les travailleurs sociaux que pour les clients.

Le Black Family Support Project est aujourd'hui une présence tangible au sein de la communauté noire et attire des clients qui ne tombent pas nécessairement sous le coup de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et qui souhaitent bénéficier des services offerts dans le cadre de ce dernier. Comme cela est typique de la plupart des organismes communautaires efficaces et qui ont du succès, le projet souffre d'une pénurie chronique de fonds et de ressources en personnel, ce qui l'empêche de répondre de façon satisfaisante aux demandes croissantes de services.

Le BFSP participe également à la défense de certaines questions propres à la population noire. Il a mené une campagne publique sur la surreprésentation des Noirs placés en dehors du cadre familial et victimes du système de détention, et il poursuit cette campagne par le biais d'une série d'audiences publiques sur la question.

ORIENTATIONS FUTURES

Dans la mesure où le processus d'immigration engendre des problèmes et des questions prévisibles, le projet de soutien familial a mis au point un certain nombre d'initiatives de prévention. Il a, par exemple, établi un système de liaison avec les services sociaux jamaïcains de manière à ce que, lorsqu'un enfant arrive au Canada pour y rejoindre son père ou sa mère, l'évaluation de la situation de l'enfant dans son pays et de la situation familiale à laquelle il devra faire face une fois arrivé puisse être connue des travailleurs sociaux et des deux côtés du réseau familial. D'autres initiatives visent la réunion de familles qui passent par le même processus d'immigration et de réinstallation afin d'échanger des conseils, d'offrir des services de soutien et de réduire le sentiment d'isolement.

Le BFSP envisage la création d'un centre de services sociaux parallèle et indépendant qui agirait comme ressource permanente pour la communauté noire anglophone de Montréal. L'objectif est de faire en sorte que le projet appartienne à la seule communauté noire. Il existe un fort sentiment de partage au sein de la même communauté, lequel, dans une certaine mesure, outrepassa les divisions entre travailleurs sociaux et clients. Il est d'ailleurs révélateur qu'un comité consultatif auquel siègeront des clients soit prévu dans le cadre de ce projet.

CONCLUSIONS

Dans la première partie de cet article, nous avons expliqué que le racisme est fondamentalement lié aux conditions qui régissent les premiers contacts entre la minorité spécifique et le groupe dominant, particulièrement dans le cadre de la division sociale du travail. À l'origine, les Noirs ont été acheminés au Canada en tant qu'esclaves et ils se sont toujours situés en marge du marché du travail. Cette situation persiste encore aujourd'hui, particulièrement du fait de l'importation de femmes noires comme domestiques, seul emploi mal rémunéré qui leur soit offert, et du chômage qui frappe de nombreux membres de la communauté noire. Plusieurs conséquences en résultent. L'expérience des femmes noires conduit à la fois à la pauvreté et à un processus

difficile d'adaptation familiale, comme nous l'avons décrit précédemment. Pour les enfants, la mobilité sociale est très réduite et la pauvreté est pour de nombreux jeunes Noirs la seule perspective qui s'offre à eux aujourd'hui. Cette marginalisation sociale et économique conduit à des conflits avec les institutions blanches comme la police et les services sociaux.

La marginalisation économique de la communauté noire freine également la création d'institutions communautaires noires. Cette dernière n'a pas encore de classe moyenne/professionnelle ou de bourgeoisie. En l'absence de cette base économique, le subventionnement autonome de services communautaires indépendants s'en trouve compromis. Compte tenu de l'arrivée relativement récente d'une plus vaste proportion de membres de la communauté noire et de la structure limitée des possibilités qui s'offrent à eux, ces institutions et services n'ont pas encore pu prendre forme. Les services qui sont offerts à l'heure actuelle dépendent des subventions des organismes publics et parapublics (Centraide par exemple), d'où un sous-financement grave et chronique des initiatives envisagées. Le BFSP et d'autres services communautaires noirs font par conséquent face à des problèmes importants et disposent de très peu de ressources pour les résoudre.

La lenteur qui caractérise la création d'organismes communautaires noirs est également attribuable en grande partie à la restructuration des services sociaux au Québec, intervenue à la fin des années 60 à la suite du *Rapport* de la Commission Castonguay-Nepveu. Ces services ont été centralisés au début des années 70, période qui coïncide avec l'immigration massive de Noirs. La tradition voulant que les communautés ethniques mettent au point leurs propres institutions a été freinée par cette centralisation gouvernementale. À la suite de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, les services statutaires ont remplacé les services volontaires et préventifs, ce qui a contribué à définir les rapports entre l'État et la communauté noire largement comme un contrôle social. Il existe très peu de soutien en matière d'acculturation et les Noirs n'ont guère le pouvoir de participer à l'élaboration de politiques et de services sociaux susceptibles d'avoir un impact important sur leurs familles et leur communauté.

L'élaboration de services sociaux indépendants au sein de la communauté noire constitue une forme de prise en charge communautaire. Labonté (1990) juge que cette prise en charge est un processus continu qui prend origine au plan personnel et se poursuit par le biais d'une action politique collective. Selon lui, la prestation de services sociaux dans ce contexte peut faire partie de ce processus de prise en charge si les « clients » sont considérés comme « [...] des sujets capables d'assumer leur propre prise en charge et d'en être responsables » (Labonté, 1990 :67). En dépit de la division évidente

des services sociaux entre « client » et « travailleur social », les services sociaux peuvent faire partie d'un processus de prise en charge communautaire à condition que les services offerts ne portent pas de jugement et ne constituent pas la seule ressource offerte par l'organisme communautaire. Le CCNQ a tenté de mettre au point une technique de prise en charge au niveau individuel et collectif. Le fait de travailler avec les personnes dirigées vers le projet lie le problème des familles noires à des structures sociales plus larges et, par le biais de séances collectives, favorise la solidarité entre les membres de la communauté. Les problèmes sont alors perçus non plus comme des problèmes « d'éducation », mais davantage comme des problèmes d'adaptation à une société qui n'est pas particulièrement à l'écoute des différences culturelles, qui offre très peu d'opportunités économiques et qui est raciste à bien des égards. Par ailleurs, la présence d'un organisme de services sociaux au sein de la communauté noire permet d'aborder le problème de la surreprésentation des familles noires dans le système de services sociaux gouvernemental. De plus en plus, cette présence prend une dimension politique qui remet en question l'hégémonie du service social gouvernemental. Le CCNQ a démontré que sa méthode communautaire est légitime et mérite d'être appuyée. Le processus de prise en charge comprend la création d'une institution au sein de la communauté noire qui serait en mesure de proposer une alternative à un système gouvernemental beaucoup plus punitif. Enfin, la communauté noire dispose d'un organisme capable de défendre ses intérêts et de redresser les inégalités structurelles inhérentes à la société canadienne et québécoise.

Bibliographie

- CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DU QUÉBEC (CCNQ) (1990). HAMILTON, Leith (consultant). *Status Report of the Black Family Support Project*, n° 2, Montréal, CCNQ, mai.
- CCNQ (1990). *Proposal for a Black Family*, Montréal, CCNQ, 14 décembre
- CCNQ (1991). *Entrevue avec Yenka Renner et Glenda Abrahams*, membres du personnel du projet, Montréal, CCNQ, 8 octobre 1991.
- BOLARIA, B. Singh et Peter LI (1985). *Racial Oppression in Canada*, Toronto, Garamand Press.
- DAVIES, L., MASTRONARDI, L. et E. SHRAGGE (1991). « Youth Protection : State or Community Control », *Canadian Review of Social Policy*, n° 27.
- HAMPTON, Judith (1991). *Through Parents' Eyes : Experiences of West-Indian Parents with Re-Settlement, Education and Social Services in Montreal*, mémoire de maîtrise en service social, Northhampton, Mass., Smith College School of Social Work.
- LABONTÉ, R. (1990). « Empowerment : Notes on Professional and Community Dimensions », *Canadian Review of Social Policy*, n° 26.

- NG, Roxana (1989). « Sexism, Racism and Canadian Nationalism », *Race, Class, Gender : Bonds and Barriers*, Social Studies, A Canadian Annual, n° 5.
- SIMMONS, Alan et Jean TURNER (1990). *Caribbean Immigration to Canada 1967-1987, Unequal Development and Transcultural Family Experience*, Toronto, York University, Centre for Research on Latin America and the Caribbean, non publié.
- WILLIAMS, Dorothy W. (1989). *Blacks in Montreal 1628-1986 : An Urban Demography*, Québec, Les Éditions Yvon Blais inc.